

Bruxelles, le 27 novembre 2009

Dans les orientations politiques pour la nouvelle Commission, que j'ai présentées au Parlement européen en septembre, j'ai expliqué pourquoi les chances qui se présentent à l'Europe sont considérables en cette période. Notre ambition pour les cinq prochaines années doit donc être de mettre résolument l'Europe élargie sur la voie d'un avenir durable et prospère. Je suis ravi que vous rejoigniez la Commission pour travailler conformément à ces orientations et contribuer à la réalisation de nos objectifs pour 2020.

La Commission est le principal moteur des efforts déployés par l'Union européenne pour relever les défis de demain et exploiter au mieux les avancées du traité de Lisbonne. L'Europe a besoin d'une Commission forte, habile et dynamique pour donner les impulsions qui permettront de mener à bien ces travaux.

Le portefeuille de la recherche et de l'innovation

Vous serez la commissaire chargée de la recherche et de l'innovation. Comme par le passé, il se pourrait que les circonstances m'amènent à jeter un regard neuf sur les différents portefeuilles en cours de mandat et à adapter les compétences en conséquence.

Votre première priorité devrait être de réaliser des progrès décisifs dans la construction de l'espace européen de la recherche (EER). Parmi les actions spécifiques qui contribueront à cet objectif, citons le renforcement de la coopération entre États membres de l'UE, la mise en commun des ressources humaines et financières dans l'ensemble de l'UE, et la promotion de la «cinquième liberté», à savoir la libre circulation des connaissances, des idées et des chercheurs.

- Vous jouerez un rôle moteur dans la concrétisation de cette cinquième liberté. L'espace européen de la recherche devrait permettre aux acteurs de la recherche en Europe de disposer de conditions attrayantes et d'une gouvernance efficace. Il devrait également assurer la libre circulation des chercheurs, des connaissances, des idées et des technologies dans toute l'UE.
- Je souhaite également que vous adoptiez une approche transversale de l'innovation.

M^{me} Maire GEOGHEGAN-QUINN,
commissaire désignée

- La coordination des activités de recherche de l'UE et des États membres est une question fondamentale. Nous devons œuvrer à la spécialisation, en nous appuyant sur les points forts avérés et l'excellence. À cette fin, je souhaite que vous puissiez améliorer la coordination entre l'UE et les activités régionales et nationales, afin de pouvoir exploiter les avantages d'échelle offerts par l'UE.
- Vous élaborerez le futur cadre d'action de l'UE pour la politique de R&D, et notamment le futur programme-cadre (8^e PC).
- Une de vos tâches principales sera d'accroître l'efficacité du soutien de l'UE à la recherche scientifique, en rationalisant et simplifiant les mécanismes de financement existants et en adaptant l'actuel cadre institutionnel et réglementaire.

Pour vous aider dans ces responsabilités vous bénéficierez du concours de la direction générale de la recherche, du Centre commun de recherche, de l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (CER) et de l'Agence exécutive pour la recherche (AER), ainsi qu'un certain nombre d'entreprises communes. Par souci de cohérence avec les autres portefeuilles, la gestion du programme Marie Curie (unités RTD T. 2 et T.3) sera transférée à la DG EAC.

Travailler ensemble en tant que collègue

En tant que président, je suis déterminé à faire en sorte que le collège des commissaires soit le cœur politique de la Commission. La collégialité signifie que tout le monde peut contribuer aux décisions et que tout le monde partage la responsabilité collective des initiatives adoptées. La Commission doit être une équipe qui collabore efficacement pour assurer la cohérence de ses politiques. Je présiderai des réunions régulières et des débats d'orientation visant à examiner des propositions importantes ou de nature transversale au cours de leur phase préparatoire, afin de veiller à ce que les contributions de tous les commissaires soient prises en considération. Mon cabinet, le secrétariat général et le service juridique travailleront en étroite collaboration avec votre cabinet et vos services pour que cette approche devienne une réalité. Comme vous le savez, et conformément au traité, le président est le garant de la collégialité.

Notre efficacité et notre crédibilité reposent sur la qualité de notre travail, notre professionnalisme et notre strict respect des principes de déontologie liés au service public. Pour cela, nous devons disposer d'un programme de réglementation rigoureux, qui respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité, et nous concentrer sur les domaines dans lesquels nous pouvons apporter une valeur ajoutée évidente. Une attention particulière doit être accordée à la bonne gestion financière et au plein respect du code de conduite des membres de la Commission européenne. Cela signifie aussi, bien évidemment, que nous devons rester concentrés sur notre mission supérieure, à savoir promouvoir et défendre l'intérêt européen commun. Je rédigerai les orientations dans le cadre desquelles la Commission exercera cette mission, et nous en discuterons plus en détail lors de l'un de nos prochains séminaires.

Pour être efficace, la Commission doit aussi établir un partenariat fructueux avec les États membres et les autres institutions, et notamment le Parlement européen. Le traité de Lisbonne précise très clairement le rôle de chaque institution. Comme vous le savez, en vertu de l'article 17 du traité, la Commission «veille à l'application des traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ceux-ci». Le traité devrait également donner une nouvelle dimension importante à nos relations avec les parlements nationaux.

Je souhaite que nous renforçons notre partenariat avec le Parlement européen. Tous les membres de la Commission devront consacrer davantage d'attention et de temps à cet effet. La disponibilité pour les

séances plénières et les réunions des commissions du Parlement est un élément fondamental de la fonction de commissaire, qui est directement lié à la responsabilité et à la légitimité de la Commission dans son ensemble.

Votre participation aux auditions de la commission parlementaire liée à votre portefeuille sera votre première occasion d'entamer ce processus. Il s'agit d'une des pierres angulaires du contrôle démocratique de la Commission: non seulement ce sera de l'occasion de présenter vos ambitions pour votre portefeuille, mais vous pourrez aussi illustrer votre compréhension du rôle de la Commission et des obligations des commissaires.

L'expérience de mon premier mandat m'a montré que, lorsque la Commission se concentre sur les grands défis que l'Europe doit relever et que nous collaborons efficacement, nous pouvons être très utiles pour les citoyens européens. Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous en vue de préparer un avenir prospère pour l'Union européenne au cours des décennies à venir.

José Manuel BARROSO